

11559/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 septembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 septembre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du président d'une chambre de recours
et portant prorogation du mandat du président d'une chambre de recours de l'Office
de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes